

1. *Débitrice:* **GPR, Gérance, Placements et Réalisations SA**, rue Saint-Laurent 2, **1207 Genève**
2. *Remarques:* Gérance d'immeubles pour le compte de tiers; courtage et conseils en matière immobilière, de financement et d'assurances; administration de copropriétés, tenue de comptabilités et mandats d'expertises.
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 2).
Pour tout renseignement:
Virginie Pesant, tél. 022 388 89 08
Office des faillites
1227 Carouge
(03942700)